

COMITE TECHNIQUE MINISTÉRIEL du 30 Décembre 2019

DÉCLARATION LIMINAIRE

Madame la Ministre,

L'**Union FO Justice** a exprimé son désaccord en boycottant le CTM précédent et la réponse de l'administration est sans équivoque. Continuer à réformer aveuglément à une cadence infernale au mépris du dialogue social.

Au ministère de la Justice pas de trêve, le choix de la date du 30 décembre en plein cœur des fêtes de fin d'année est symptomatique de l'état d'esprit d'une administration méprisante à l'endroit des organisations syndicales.

A L'**Union FO Justice** pas de trêve non plus, nous continuerons à dénoncer la politique hasardeuse du gouvernement et l'amateurisme dont il fait preuve. Dès le début du mouvement social, **FORCE OUVRIÈRE** avec l'intersyndicale a appelé à une large mobilisation pour le retrait de la réforme de la retraite par points. Et nous maintenons l'appel à la mobilisation le 9 janvier.

Madame la Ministre, derrière les discours d'universalité et d'alignement sur le régime du privé se cache une politique budgétaire déshumanisée. Les agents du ministère de la Justice seront lésés par une réforme injuste qui implique le calcul de la retraite sur l'ensemble de la carrière au lieu des 6 derniers mois, qui élude la pénibilité et qui ne prend pas en compte la dangerosité de nos missions.

L'organe de gouvernance paritaire chargé de fixer la valeur du point relève de la communication. A l'instar d'un montant de retraite minimum à 1000 € mis en place sous le mandat de Francois HOLLANDE et jamais appliqué, la gouvernance paritaire est une fausse promesse visant à taire les mécontentements.

S'agissant du point relatif à la réforme de la filière technique, l'**Union FO Justice** est particulièrement attachée à la concrétisation d'un travail de longue haleine mené par le **Syndicat National Pénitentiaire des Personnels Techniques FO**. En effet, le syndicat majoritaire fidèle à son engagement vis-à-vis des personnels techniques de l'AP n'a pas ménagé ses efforts pour conduire l'administration à mettre en place ce plan de requalification.

Après de longues décennies, après de nombreuses négociations et à l'issue d'un travail sans relâche, le ministère accède enfin à l'idée d'une réforme de la filière technique. **FORCE OUVRIÈRE** regrette néanmoins les contours d'une réforme en demi-teinte.

Nos revendications initiales visaient une véritable réforme statutaire et indemnitaire, incluant aussi une revalorisation indiciaire pour toutes les catégories de personnels

techniques de l'administration pénitentiaire (adjoints techniques, techniciens et directeurs techniques).

FORCE OUVRIÈRE votera en faveur de cette réforme dans la mesure où elle constitue un premier pas vers la reconnaissance statutaire d'une profession laissée à l'abandon depuis de trop longues années.

Mais sachez que nous ne lâcherons rien et dès à présent nous réclamons une politique plus audacieuse. Nous demandons notamment à la direction de l'Administration Pénitentiaire de permettre à TOUS les adjoints techniques de l'AP qui ne bénéficieront pas de ce plan de requalification, d'accéder aussi à la catégorie B (comme cela est prévu dans le relevé de conclusions signé le 5 mai 2017).

Concernant le point relatif aux lignes directrices, L'**Union FO Justice** dénonce le dévoiement de la loi de la transformation publique. Les réalités obscures de la réforme de la Fonction Publique au ministère et le démantèlement méthodique du service public est désormais une évidence.

En effet, en toute illégalité, le ministère établit des règles de gestion qui s'appuient sur aucune base réglementaire. Force Ouvrière dénonce la suppression des barèmes, la mise en place des CV et des lettres de motivation et en définitive le profilage généralisé des postes.

Les réformes libérales conduites par ce ministère avec la complicité de certains irresponsables contribuent à éclater les verrous du pacte républicain censés préserver l'harmonie sociale. Les gardes fous n'étant plus, les dérives vont se multiplier et la qualité du service public sera fondamentalement engagée.

Madame la ministre, L'**Union FO Justice** s'est mobilisée aux côtés des autres formations syndicales pour s'opposer au projet de loi de transformation de la fonction publique mais l'administration s'entête dans son arrogance en faisant fi de la colère qui gronde.

FORCE OUVRIÈRE entrevoit le marasme humain, l'explosion des discriminations en raison du sexe, de la race, de la religion supposée, de l'orientation sexuelle et de l'appartenance syndicale.

Le principe de neutralité sera bafoué sur l'autel d'une réforme qui s'aligne sur l'esprit du TOUT PRIVÉ !

L'**Union FO Justice** exige le rétablissement des barèmes, le retrait des CV et lettres de motivation et réclame de véritables négociations par filières respectueuses du cadre réglementaire.

Fait à Draveil, le 30 Décembre 2019
Les Représentants CTM
de l'**Union FO Justice**